

Infos Sud

Île de France



**Membre de
l'union
syndicale**

Solidaires

**PAGE 1 : SUPPRESSIONS
DE POSTES : TOUS LES
PERSONNELS CONCERNÉS !**

**PAGE 2 : RÉPRESSION
SYNDICALE AU LYCÉE
BLANQUI
GRÈVE AU LYCÉE
FEYDER D'ÉPINAY SUR
SEINE
PROJET TEMPS DE TRAVAIL
RÉGION ÎLE DE FRANCE
C'EST PIRE QUE CE QUE L'ON
PENSAIT !**

**PAGE 3 :
PETITION : DISONS
NON À LA DÉGRADATION
ANNONCÉE DE NOS
CONDITIONS DE TRAVAIL !**

**PAGE 4 :
SUD ÉDUCATION
S'OPPOSERA À TOUS
RENFORCEMENT DE LA
HIÉRARCHIE !
NOUS CONTACTER**

Suppressions de postes : tous les personnels concernés !

Les adjoints techniques dans les lycées sont de moins en moins nombreux pour faire un travail toujours plus important. Ils ne sont pas rares les collègues qui croulent sous le nombre de salles de classe à nettoyer, en plus des cages d'escaliers, toilettes, bureaux... Ils sont nombreux aussi à devoir faire le travail des personnels non remplacés.

Non seulement la région ne crée pas les postes nécessaires, non seulement elle ne remplace pas systématiquement les absences ou les départs, mais en plus certains postes sont couverts par des personnels en contrat aidé. La région ne les compte pas parmi ses personnels. Le jour où leur contrat n'est pas renouvelé, c'est au minimum 20 heures de travail que les intendants font couvrir par les adjoints en place.

Tous les personnels sont touchés par les suppressions massives de postes. Les personnels administratifs dans les lycées, comme les enseignants, les surveillants et autres professionnels en voie de disparition. C'est plus de 60 000 postes qui ont été supprimés dans l'éducation nationale ces dernières années. 16 000 sont prévus cette année!

Combien de départ à la retraite non remplacés aux sièges de la région Île-de-France et parmi les personnels des lycées?

Sud éducation revendique :

- le remplacement de tous les départs et de toutes les absences**
- l'arrêt de tous les licenciements et la création de postes à la hauteur des besoins dans l'ensemble des services ;**
- la création d'équipes mobiles aux effectifs suffisants pour assurer le remplacement de tous les personnels absents ;**
- le réemploi et la titularisation immédiate de tous les précaires sans conditions de concours, de test, de stage ni de nationalité.**

REPRESSION SYNDICALE AU LYCEE BLANQUI (Saint-Ouen)

Notre collègue Marie-Aline, excédée qu'un petit agent chef, à la solde des responsables de son Lycée, invective régulièrement ses collègues sur des temps de pause (en l'occurrence habillage - déshabillage) auxquels ils ont droit et a osé aller lui dire ses 4 vérités. Crime de lèse-majesté !

Non pas envers l'agent chef, simple instrument de la direction, mais envers la direction et la Région Ile de France.

Rapport de la principale, convocation de Marie-Aline, accompagnée de SUD Education, pétition des personnels, enseignants et agents... Soutien général et ultra-majoritaire. Rien n'y fait, la direction de recule pas, la Région non plus. Une journée de mise à pied est demandée. Le jour de l'entretien disciplinaire, tous les agents ainsi que des enseignants se rendent en délégation au siège de la région.

Cet entretien est transformé, par la responsable de l'antenne de Pantin, en un procès politique où Marie-Aline doit s'expliquer sur ses choix idéologiques. Aucune écoute de la part de cette dame (qui se distinguera en racontant des énormités aux agents du Lycée Feyder – voir ci-contre). La décision était déjà prise, il fallait faire un exemple :

**LES DIRECTIONS D'ETABLISSEMENT ONT TOUS LES
DROITS, LES AGENTS N'EN ONT AUCUN.**

La veille des vacances scolaires d'été, Marie-Aline reçoit sa sanction : 1 journée de mise à pied, sans solde. Au mépris du droit des personnels, la Région ajoute la lâcheté !

GREVE AU LYCEE FEYDER d'Epinay sur Seine

En octobre dernier, les agents du Lycée Feyder se sont mis en grève une heure par jour, de 12h05 à 13h04, pendant une semaine, pour revendiquer le droit à la journée continue. Les agents déjeunaient à 10h30, en 30 minutes et ce temps n'était pas compris dans le temps de travail.

Cette grève a pris fin le lundi 4 octobre. Ce jour-là, une journaliste du Parisien avait couvert leur rassemblement (en compagnie de quelques enseignants) devant le Lycée et la responsable de l'Antenne de Pantin s'était déplacée.

Elle a écouté tous les personnels, sans leur avoir assené quelques contre-vérités. Des groupes se sont mis en place où les personnels ont pu discuter de leurs conditions de travail et de leurs horaires. Finalement, après quelque temps, ils ont fait des propositions à la direction.

Résultat : ils ont gagné en jours de permanence, ils effectuent moins d'heures par semaine.

LA LUTTE PAIE TOUJOURS !

http://www.sudeducriteil.org/IMG/pdf/comm_feyder.pdf

PROJET TEMPS DE TRAVAIL RÉGION ÎLE DE FRANCE C'EST PIRE QUE CE QUE L'ON PENSAIT !

15/03/2011

Nous venons d'avoir connaissance du projet concernant la directive temps de travail des agents des Lycées qui doit être appliquée à la rentrée prochaine.

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE S'ATTAQUE AUX ADJOINTS TECHNIQUES DES LYCÉES EN CHERCHANT À AUGMENTER LEUR TEMPS DE TRAVAIL.

S'il est appliqué, il s'agit d'une véritable dégradation des conditions de travail des agents et un allongement considérable de leur temps de travail et de présence dans les établissements.

- les jours fériés ne sont pas décomptés du temps de travail sur l'année
- la pause méridienne de 30 à 90 minutes n'est pas comprise dans le temps de travail
- le nombre de jours maximum de permanences (temps de présence hors élèves) n'est pas indiqué. Il est actuellement de 25 jours maximum.

NOUS DEMANDONS QUE LES AGENTS NE SOIENT PAS LES VICTIMES DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Nous revendiquons :

- pause repas d'au moins 30 minutes comprise dans le temps de travail
- deux fois 10 minutes de pause habillage, déshabillage
- 20 minutes de douche !
- 65 jours de congés bonifiés pour tous !

<http://sudeducation75.org>



SUD EDUCATION
En Ile de France
 115, rue du Bac
 75007 PARIS
 Téléphones : 01 53 85 61 13/ 06 04 10 26 15
 Fax : 01 53 85 74 14

**Disons non à la
 dégradation
 annoncée de nos
 conditions de
 travail !**

Région Ile de France
 Une nouvelle directive temps de travail est en préparation à la Région Ile de France. Elle devrait être appliquée en septembre 2011. Nous savons déjà qu'elle contiendra plusieurs points qui remettront en cause des acquis et dégraderont les conditions de travail des agents des Lycées.

Les régressions annoncées :

Fin de la journée continue. La législation permet une pause méridienne de 30 minutes minimum, **comprise dans le temps de travail, quand l'agent reste à disposition de l'employeur.** La région souhaite imposer une pause d'au moins 45 minutes **non comprise dans le temps de travail.** Ce qui a pour effet de **rallonger le temps de présence** de 45 minutes par jour.

Fin de la pause habillage – déshabillage. Nous savons que la région, en particulier sur l'impulsion de l'antenne de Pantin, **cherche à retirer** la pause habillage – déshabillage du temps de travail. Or, contrairement à la pause méridienne qui relève d'un choix entre deux possibilités (journée continue ou discontinue), cette disposition **est prévue par les textes.** Il s'agirait donc d'une demande illégale passible d'être contestée devant les tribunaux.

Pause de 20 minutes. Comme dans les autres collectivités territoriales de l'Académie de Créteil (excepté le Val de Mame, qui a reculé suite à la mobilisation des agents), la pause de 20 minutes sera accordée après 6 heures de travail **d'affilé.** En clair, la coupure du midi met fin au droit à la pause de 20 minutes. Pourtant, nous sommes en présence d'une directive européenne très claire : tout travailleur a droit à une pause quand il effectue au moins 6 heures de travail **quotidien.**



Nous réclamons :

La journée continue quand une majorité des personnels d'un établissement le demandent lors de la réunion de concertation.

Le respect de la loi concernant la pause habillage – déshabillage (le 77 prévoit un temps de douche de 20 minutes en fin de journée).

Le respect de la pause européenne quand le travail atteint au moins six heures par jour.

DE VERITABLES AVANCEES !

Nom – Prénom	Statut	Établissement – Ville	Signature
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			



SUD ÉDUCATION S'OPPOSERA À TOUS RENFORCEMENT DE LA HIÉRARCHIE !

La région Ile de France semble vouloir enfin prendre conscience du problème que posent certains chefs d'établissement ou intendants. Suite à la décentralisation, nombreux sont eux qui abusent de leur pouvoir et font preuve d'autoritarisme envers les agents. Le fait de ne plus avoir le même employeur les mettant à l'abri d'un éventuel retour de bâton.

La Région se déclarant impuissante à gérer ces problèmes a choisi la voie de l'alourdissement de la hiérarchie, en redonnant tout son au corps intermédiaire que constitue l'agent chef. Celui-ci serait le référent région au sein de l'établissement.

Des formations managériales ont déjà commencé à la Région pour expliquer ce rôle aux agents chefs.

Que faut-il réellement en penser ?

Dernièrement, le rectorat de Créteil, recevant une délégation du Lycée Olympe de Gouges de Noisy le Sec, en but à une intendante ultra-méprisante et autoritaire, a émis l'hypothèse d'un agent chef faisant tampon entre intendante et agents. La représentante sudiste a émis de sérieuses réserves à ce sujet.

De plus, nous constatons une dérive autoritariste chez les intendants et chefs d'établissement, qui doivent d'abord se positionner comme chef (dixit la formation qu'ils reçoivent). Il est probable que ce discours sera resservi aux futurs agents chefs et que le pire sera donc à venir.

Sud éducation revendique :

- l'arrêt de tous les licenciements et la création de postes à la hauteur des besoins dans l'ensemble des services ;
- la création d'équipes mobiles aux effectifs suffisants pour assurer le remplacement de tous les personnels absents ;
- le réemploi et la titularisation immédiate de tous les précaires sans conditions de concours, de test, de stage ni de nationalité.



Si vous souhaitez nous contacter pour vous informer, vous défendre, vous syndiquer...

Renvoyez le coupon ci-dessous à Sud Education , 30 bis rue des boulets, 75011 Paris

Pour nous joindre par téléphone :

Si vous travaillez,

- à Paris : (tél.) 01 44 64 72 61 (fax) 01 44 64 72 66
- dans la Seine et Marne, le Val de Marne et la Seine Saint Denis : (tél.) 01 43 77 33 59 (fax) 01 43 77 65 58
- dans les Yvelines : (tél./fax) 01 30 65 87 42
- dans l'Essonne : (tél./fax) 01 64 97 94 73
- dans les Hauts de Seine : (tél./fax) 01 43 70 56 87
- dans le Val d'oise : (tél./fax) 01 34 10 24 07

Nom : Prénom :

Corps :

Affectation (nom et adresse) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Téléphone (facultatif) : Mél (facultatif) :